



Au sommaire:

Conflits homme – faune sauvage

Les drones, un nouveau danger venu du ciel

**Réduction de la pollution lumineuse:
un plus pour les chauves-souris?**

**Prise de position concernant la modification de
la Loi fédérale sur la chasse et la protection des
mammifères et oiseaux sauvages**

Densité anormalement faible du lynx en Valais

**La commission consultative en matière
de chasse n'est pas démantelée**

Conflits homme – faune sauvage

Les conflits entre les hommes et la faune sauvage sont fréquents et portent atteinte aussi bien aux êtres humains qu'aux animaux sauvages. Le problème est bien connu en Valais, canton dans lequel la coexistence entre l'homme et le loup est, par exemple, particulièrement difficile. Cependant, les conflits homme – faune sauvage dans notre canton ne concernent pas uniquement le loup.

D'autres espèces entrent également en interaction avec l'être humain. C'est le cas par exemple de quelques espèces d'ongulés qui, en traversant la route, peuvent causer des accidents en entrant en collision avec des véhicules. C'est aussi le cas d'animaux nocturnes provoquant des nuisances sonores pour certaines personnes, comme cela fut le cas d'un Petit-duc scops dans le quartier de Vissigen (Sion) cet été. Ou, plus fréquemment, de fouines s'introduisant dans les galetas ou rongant les câbles de certains véhicules. La coexistence entre l'homme et la faune n'est en résumé pas toujours facile, surtout que des facteurs externes (climat, maladies, etc.) peuvent encore accentuer les conflits existants.

L'expression «conflit homme-faune sauvage» et ses implications

Selon Peterson et al. (2010), l'expression «conflits entre animaux sauvages et humains» est problématique, car les animaux ne peuvent pas être des adversaires conscients de l'homme, ils ne sont pas des «ennemis» de l'espèce humaine. Les conflits ne pouvant exister qu'entre deux groupes d'êtres humains, Young et al. (2010) suggèrent de distinguer entre les impacts de la faune sauvage sur les activités humaines et les conflits impliquant les protecteurs de la faune sauvage et d'autres types d'acteurs défendant d'autres idées.

Redpath et al. (2015) vont encore plus loin et démontrent que la simple utilisation de l'expression «conflit homme-faune sauvage» entrave la recherche et la mise en œuvre de stratégies de gestion adéquates. En effet, ils ont observé que devant un conflit avec la faune sauvage, l'homme cherche souvent à proposer des solutions techniques dans le but d'éviter les impacts de cette faune sur les activités humaines, plutôt que d'ouvrir le dialogue et de chercher à négocier des solutions entre les deux groupes d'acteurs concernés par le conflit (protecteurs de la faune sauvage et des acteurs défendant d'autres idées). Les solutions techniques

peuvent amener des réussites ponctuelles (p. ex. sur certains pâturages, les attaques de loups ont diminué grâce aux techniques de protection des troupeaux), mais le conflit homme-loup (ou plutôt protecteurs de la faune sauvage-éleveurs) n'est pas pour autant résolu en Valais, car tous les éleveurs ne soutiennent pas l'utilisation de ces nouvelles mesures, parfois difficiles à mettre en œuvre. Sans pour autant laisser de côté les solutions techniques, Redpath et al. (2013) concluent que le contexte politique doit encourager le dialogue entre les différents acteurs afin d'identifier et de comprendre leurs buts, d'analyser la situation et d'ouvrir les négociations pour trouver des solutions entre les intérêts divergents afin de pouvoir aller de l'avant. Ceci implique notamment que le rôle des protecteurs de la faune dans le conflit doit être explicitement reconnu et que la volonté de négocier des solutions dans les contextes politique et légal existants doit être présente (Redpath et al. 2015). Pour gérer durablement les conflits protecteurs de la faune sauvage - acteurs défendant d'autres idées, une atmosphère de confiance entre les différents partenaires doit être créée. Alors: quand est-ce que le contexte politique valaisan encouragera-t-il le dialogue entre les différents acteurs du conflit protecteurs du loup - éleveurs et chasseurs?

La tolérance humaine: un facteur clé de la gestion des interactions homme-faune sauvage

La gestion des interactions entre l'homme et la faune sauvage nécessite une profonde connaissance des populations d'animaux concernés, une compréhension du niveau de tolérance des principaux acteurs envers les impacts d'une espèce sur les activités humaines ainsi qu'une analyse de la perception de l'efficacité des stratégies de gestion en cours (Decker et al. 2012; Heberlein 2012). Une gestion optimale consiste donc à trouver un équilibre entre la tolérance des acteurs et la persistance de la faune sauvage. La recherche a développé différents outils afin d'identifier les facteurs clés influençant la



L'abroussement des arbres par le gibier influence la régénération de la forêt. Il en résulte des pertes dans l'utilisation du bois ou un affaiblissement des forêts protectrices – un conflit classique entre les intérêts des humains et ceux des animaux sauvages. © Brigitte Wolf

tolérance des acteurs et de guider les interventions de gestion. Le modèle de tolérance de la faune sauvage (Kansky et al. 2016) est l'un de ces outils. Il se base sur une théorie interdisciplinaire et a pour but d'intégrer la complexité inhérente au système socio-écologique homme-faune sauvage pour proposer un diagnostic identifiant les facteurs clés influençant la tolérance des personnes envers les mammifères sauvages qui causent des dégâts. Ces informations sont nécessaires pour affiner les interventions de gestion et élaborer les politiques permettant une cohabitation plus ou moins paisible à moyen et long termes.

Les attitudes humaines s'expliquent par des coûts intangibles

Selon Kansky et Knight (2014), les attitudes des personnes concernées par une interaction avec la faune sauvage sont principalement liées à des perceptions négatives, telles que la perte de bétail ou la peur du danger. Autrement dit, les variables coûts ont un effet significatif important sur les attitudes, alors que les variables bénéfiques (perceptions positives, comme par exemple les subsides des programmes de compensation ou la valeur esthétique de l'animal sauvage) ont un effet significatif bien plus faible sur les attitudes. Parmi les variables coûts, les coûts intangibles (autrement dit les dégâts indirects, comme par exemple les dégâts psychologiques liés au danger, au risque ou à la peur) sont les variables les plus significatives pour expliquer les attitudes des principaux acteurs. Les coûts tangibles (les pertes monétaires

directes, comme par exemple le nombre de têtes de bétail tuées lors d'une prédation) n'a étonnamment pas du tout d'effet significatif sur les attitudes des personnes concernées par l'interaction avec l'espèce en question. Parmi les variables bénéfiques, l'effet des bénéfiques intangibles est supérieur à celui des bénéfiques tangibles, comme pour les coûts. Ces résultats laissent donc penser que les attitudes des personnes en interaction avec la faune sauvage sont principalement guidées par des forces émotives négatives (dégâts psychologiques liés au danger, au risque ou à la peur) et ne sont que rarement liées à des raisons concrètes et financières. En Suisse, les politiques ne tiennent pas forcément compte de ce fait: programmes de compensation, subsides et autres soutiens financiers sont souvent les seuls moyens mis à disposition dans les stratégies de gestion des interactions homme-faune sauvage. La politique helvétique fait donc abstraction des coûts intangibles qui jouent pourtant un rôle primordial dans ce type d'interactions.

L'étude de Kansky et Knight (2014) nous apprend également que la fréquence des interactions (directes ou indirectes) des personnes avec un animal sont susceptibles de modifier les attitudes humaines. Étonnamment, les variables sociodémographiques (âge, genre, éducation, niveau de vie) n'ont pas une importance particulière pour prédire les attitudes d'une personne envers une espèce. ■

Clémence Dirac Ramohavelo

Conclusion

Les conflits protecteurs de la faune - autres groupes d'acteurs tout comme les impacts de la faune sauvage sur les activités humaines sont fréquents et devraient à l'avenir encore augmenter. Étant donné l'urgence des mesures de conservation de la faune, les défis des gestionnaires de l'environnement sont énormes. Il est impératif de chercher des solutions adaptées qui nécessitent forcément une compréhension des causes des conflits et du niveau de tolérance humaine, et qui permettent de développer des stratégies de gestion assurant l'aboutissement des objectifs de conservation. La compréhension des populations d'animaux sauvages et de ses impacts (sciences biologiques) tout comme celle des attitudes humaines envers ces mêmes populations d'animaux (sciences sociales) sont toutes deux essentielles. La complexité du système socio-écologique requiert des approches inter- et transdisciplinaires qui nécessitent l'intégration de concepts et de méthodes de différentes disciplines. Une fois les principales informations recueillies, l'ouverture d'un dialogue entre les différentes parties et la négociation de solutions considérant notamment les coûts humains intangibles semblent les meilleures voies pour assurer la gestion des conflits protecteurs de la faune - autres acteurs sur le long terme.

Littérature:

Decker, D.J., Riley, S.J., Siemer, W.F. (2012). *Human Dimensions of Wildlife Management*. The Johns Hopkins University Press, Baltimore.

Heberlein, T.A. (2012). *Navigating Environmental Attitudes*. Oxford University Press, New York.

Kansky, R., Kidd, M., Knight A.T. (2016). A wildlife tolerance model and case study for understanding human wildlife conflicts. *Biol. Conserv.* 201, 137–145

Kansky, R., Knight, A.T. (2014). Key factors driving attitudes towards large mammals in conflict with humans. *Biol. Conserv.* 179, 93–105.

Peterson, M.N., Birckhead, J.L., Leong, K., Peterson, M.J. et Peterson, T.R. (2010). Rerarticulating the myth of human-wildlife conflict. *Conservation Letters*, 3, 74–82.

Redpath, S.M., Bhatia, S., Young, J. (2015). Tilting at wildlife: reconsidering human-wildlife conflict. *Oryx* 49(2), 222–225.

Redpath, S.M., Young, J., Evely, A., Adams, W.M., Sutherland, W.J., Whitehouse, A., Amar, A., Lambert, R.A., Linnell, J.D.C., Watt, A., Gutierrez, R.J. (2013). Understanding and managing conservation conflicts. *Trends Ecol. Evol.* 28, 100–109.

Young, J.C., Marzano, M., White, R.M., McCracken, D.I., Redpath, S.M., Carss, D.N. et al. (2010). The emergence of biodiversity conflicts from biodiversity impacts: characteristics and management strategies. *Biodiversity and Conservation*, 19, 3973–3990.

Les drones, un nouveau danger venu du ciel

L'utilisation des drones est en plein boom et leurs effets sur notre faune sont encore largement méconnus. Si nous ne voulons pas rester simples spectateurs des nuisances qui en résulteront, nous devons agir maintenant.

Au cours des dernières années, le tournage de films publicitaires de toutes sortes a nécessité une utilisation toujours plus fréquente de drones. Qu'il s'agisse d'associations de tourisme, de communes ou encore d'entreprises, la possibilité de présenter sa région ou ses infrastructures vues du ciel à des clients potentiels est un atout non-négligeable. Et ce boom n'en est qu'à ses débuts, car les drones utilisant plusieurs moteurs («Multiopter») leur assurant une stabilité étonnante deviennent toujours plus abordables. Ainsi, il est possible de se procurer aujourd'hui déjà, pour un prix bien inférieur à CHF 100.–, des drones bon marchés produits en Chine. Les appareils les plus onéreux et compliqués sont quant à eux développés en Suisse, dans le centre de recherche sur les drones de l'EPF Lausanne, et sont le fruit de recherches commencées il y a déjà 15 ans.

Vaste champ d'applications

Naturellement, le champ d'utilisation des drones ne se restreint pas aux seuls tournages de films publicitaires et les possibilités offertes par ces machines sont variées. Dans la «drone racing league», des «pilotes» se mesurent à l'aide de drones atteignant les 100 km/h sur des parcours définis. Mais plus que d'apporter du plaisir, les drones peuvent remplir des tâches importantes nécessitant un très gros effort ou qui ne seraient pas réalisables sans eux: grâce au survol de puits, de gorges, de crevasses de glaciers ou de

maisons en flammes, les drones facilitent la recherche d'irrégularités dans les structures ou de blessés. Ils nous permettent de mesurer la quantité de gaz libérés par les cheminées ou ils indiquent aux paysans quelles zones de leurs cultures nécessitent un apport particulier d'engrais et d'eau. A l'avenir, selon une projection de la poste, les drones devraient livrer des paquets jusqu'à 10 kilogrammes. En Afrique, il est prévu d'utiliser ces engins pour apporter médicaments et aide humanitaire aux endroits éloignés et difficiles d'accès.

Avec un champ d'application aussi varié, nul n'est besoin d'être prophète pour prédire une forte croissance du trafic aérien qui amènera inévitablement son lot de problèmes pour la réglementation des déplacements dans cet espace. Il y a quelques années, une église en bois d'importance historique brûla dans un fjord norvégien. Afin d'obtenir des images de cet événement, les chaînes de télévision locales utilisèrent des drones, gênant le travail des hélicoptères chargés de combattre l'incendie. La résolution de ce genre de problèmes nécessite une régulation durable de l'espace aérien – les responsables en sont déjà conscients.

Impact sur la faune

Mais ils ne savent manifestement pas que ces nouveaux appareils, de par leur utilisation massive, exerceront une forte influence sur la faune. Or, en biologie de la faune sauvage, la problématique «engins volants – faune» est connue depuis longtemps: dans les années 90 déjà, la réaction de fuite des chamois consécutive à la présence de parapentes et deltaplanes a été étudiée dans la région de l'Augstmatthorn et de Männlichen dans l'Oberland bernois (Schnidrig-Petrig & Ingold 2001). Et depuis que des gypaètes nichent à nouveau en Suisse, les couloirs de vols situés à proximité immédiate des aires de nidification sont fermés de manière à réduire les dérangements causés par les hélicoptères et autres engins volants. La présence de drones gêne les oiseaux et certains d'entre eux l'ont montré de manière radicale en détruisant ces engins qu'ils considèrent soit comme des proies, soit comme des ennemis.

Les drones ne cessent de se perfectionner: octoptère avec caméra haute définition.
© WordPress.com



Mais les effets des drones sur la faune risquent d'être bien plus graves avec la nouvelle génération de drones: jusqu'à présent ce sont de grands appareils se déplaçant selon des trajectoires linéaires et à durée limitée qui ont été employés. Les effets seront bien différents avec l'utilisation de drones. Les vols de ces petits appareils vont s'intensifier dans toutes les régions et altitudes possibles. Une nouvelle dimension (l'espace aérien), jusqu'alors peu fréquentée par l'homme puisqu'il n'est pas lui-même un animal volant, sera conquise, et la première préoccupation ne sera pas de ménager la vie qui a jusqu'ici régné dans cet espace. Les dérangements pour les oiseaux, chauves-souris et insectes volants augmenteront de manière massive sans que nous connaissions le coût énergétique des fuites répétées pour ces animaux, puisque les seules recherches entreprises à ce sujet l'ont été au sol.

Mais les animaux en vol ne seront pas les seuls à être dérangés. Il est aussi à craindre que des photographes et des cinéastes (amateurs ou professionnels) utilisent ces nouvelles possibilités pour approcher des nids d'espèces rares très difficiles d'accès. Dans le futur, faudra-t-il aussi protéger les nids de gypaètes, aigles ou hiboux grands-ducs de la présence des drones? L'utilisation (ou la non-utilisation) de ces nouvelles technologies nécessite un large débat et l'élaboration de directives et de lois. Etant donné que nous sommes malheureusement incapables de le faire pour les technologies nous concernant de très près comme par exemple les e-mails ou la téléphonie mobile, il est malheureusement à craindre que cela n'arrivera pas non plus pour notre espace aérien et le bien de notre faune aviaire. ■

Peter Oggier

Traduction: Isabelle Castro

Littérature citée:

Schnidrig-Petrig, R. & Ingold, P. (2001): *Effects of paragliding on alpine chamois *Rupicapra rupicapra**. *Wildlife Biology* 7: 285-294.

Réduction de la pollution lumineuse: un plus pour les chauves-souris?

La pollution lumineuse représente une des menaces majeures pesant sur la biodiversité. En effet, elle peut affecter le comportement et le rythme d'activité d'espèces nocturnes aussi bien que diurnes.

Nouvelles de la recherche

Pour des raisons économiques et écologiques, différentes gestions d'éclairage sont testées à travers l'Europe (par exemple: variation du spectre de la lumière émise, de l'intensité, de la direction lumineuse, de la durée d'éclairage). Ces mesures semblent toutefois insuffisantes pour les espèces dont l'activité se concentre au crépuscule. Dans cette étude, des scientifiques français ont testé les effets de différents types d'éclairage sur le comportement des chauves-souris en comparant l'activité des animaux sous plusieurs conditions: «obscurité», «éclairage partiel» (éteint entre minuit et cinq heures le matin) et «éclairage total». Afin d'éviter toute corrélation avec le facteur urbanisation, les sites d'études ont été choisis loin des villes et, bien que la distance séparant deux types d'éclairage sur chaque site était d'environ 250 mètres, les types d'habitat pour un site donné étaient similaires. Des enregistrements des cris d'écholocation ont permis la détermination des espèces de chauves-souris présentes sur chaque site.

Il ressort des 72 sites étudiés que les pipistrelles (*Pipistrellus spp.*) et les noctules (*Nyctalus spp.*), espèces à vol rapide chassant au crépuscule, sont plus actives

sur les sites à «éclairage total» que dans «l'obscurité». Il est important de noter que si la lumière attire effectivement une quantité d'insectes plus importantes, augmentant ainsi les possibilités de se nourrir localement, les éclairages ont un impact négatif sur la taille des populations de chauves-souris à l'échelle du paysage. A l'exception de la pipistrelle commune (*P. pipistrellus*) qui visite deux fois moins les sites à «éclairage partiel» que ceux à «éclairage total», aucune différence significative entre ces deux types d'éclairage n'a été mise en évidence dans le comportement des autres espèces à vol rapide (*P. kuhlii*, *P. nathusius* et *N. leislerii*).

En ce qui concerne le comportement des espèces à vol lent telles que les murins (*Myotis spp.*) et les oreillards (*Plecotus spp.*), une diminution significative de leur activité a été mise en évidence en cas «d'éclairage total» en comparaison avec «l'obscurité». Toutefois, les oreillards sont plus actifs dans les zones à «éclairage partiel». Les auteurs pensent que les insectes, attirés par la lumière, se posent sur la végétation et restent présents sur le site une fois l'obscurité venue. Les oreillards n'ont alors plus qu'à entrer en action... ■

Source:

Clémentine Azam et al. (2015). Is part-night lighting an effective measure to limit the impacts of artificial lighting on bats? *Global Change Biology* 21, pp. 4333-4341.

Prise de position concernant la modification de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages

Après avoir pris connaissance des propositions de modification de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, fauna•vs a envoyé une prise de position aux autorités fédérales. Avec cette révision de la loi, le Conseil fédéral vise à mettre en œuvre la motion «Coexistence du loup et de la population de montagne», déposée par le conseiller aux Etats Stefan Engler. Celui-ci demande une révision de la loi sur la chasse afin qu'à l'avenir, les populations de loups puissent être régulées. La révision de la loi est aussi la mise en œuvre de la motion du conseiller national Martin Landolt demandant que les districts francs fédéraux soient rebaptisés en zones de protection de la faune sauvage.

Par ailleurs, la révision prévoit de tenir davantage compte d'aspects liés à la protection des animaux dans la réglementation et l'organisation de la chasse, tandis que les exigences relatives à l'examen de chasse doivent être mieux définies. La révision en 2012 de l'ordonnance sur la chasse a modifié les dispositions sur les espèces pouvant être chassées et leurs périodes de protection; ce sont ces changements qui sont maintenant reportés dans la loi et complétés. Alors que de nombreuses espèces continueront d'être protégées par la loi, le corbeau freux sera quant à lui classé dans les espèces pouvant être chassées. Les périodes de protection du sanglier et du cormoran seront raccourcies.

Les points les plus importants de notre prise de position sont rapportés ci-dessous. Le document complet peut être consulté sur notre site internet: www.fauna-vs.ch.

Fauna•vs demande que les tétras lyre et les lagopèdes (photo) soient protégés toute l'année.
© Brigitte Wolf



Zones fédérales de protection de la faune sauvage

Fauna•vs salue l'idée de rebaptiser les «districts francs fédéraux» en «zones fédérales de protection de la faune sauvage». Cependant, afin que ces zones puissent réellement servir de zones de protection dans lesquelles les animaux (qu'il s'agisse d'espèces chassables ou protégées) ne sont pas dérangés, il faut y abolir tous tirs de régulation et y interdire la chasse aux trophées pratiquée dans certains cantons (p.ex. en Valais). En effet, il est scientifiquement prouvé que ce type de chasse est hautement dommageable en terme de succès reproducteur des animaux, qu'il conduit à un harcèlement des femelles par les jeunes mâles, à une sélection sexuelle biaisée en faveur de mâles plus faibles que celle qui aurait lieu sans intervention humaine, et qu'il induit non seulement une diminution de la taille des trophées mais également une diminution de la taille des animaux dans la population au cours des générations, les meilleurs mâles ne pouvant plus se reproduire (Pigeon et al. 2016; Pelletier et al. 2012; Garel et al. 2007; Coltman et al. 2003; Singer et Zeigenfuss 2002). De plus, cette chasse aux trophées n'est absolument pas transparente (certains cantons, notamment le Valais, ne publient pas de statistiques à ce sujet) et se déroule essentiellement au sein des actuels districts francs fédéraux. Si on veut changer le nom de ces secteurs mis à ban en zones de protection de la faune sauvage et que cela fasse du sens, il faut donc y bannir toute chasse aux trophées.

Examen cantonal de chasse

Selon le projet de la nouvelle loi, l'examen cantonal de chasse doit porter en particulier

sur les matières suivantes: a) protection des espèces et des biotopes; b) protection des animaux et c) maniement d'armes, y compris la sûreté du tir. Fauna•vs pense qu'il est important que l'examen porte également sur les principes de la dynamique des populations et de la démographie, essentiels à une gestion à long terme de la faune sauvage.

Périodes de protection: coq de téttras lyre et lagopède

Les populations de téttras lyre et de lagopède déclinent et la chasse peut contribuer localement à des baisses d'effectifs. Il est donc essentiel de protéger ces deux espèces au mieux. Comme ce sont essentiellement les mâles de téttras lyre qui sont chassés, la structure sociale des populations et le choix des femelles pour l'accouplement peuvent être modifiés. Ce choix limité peut être dommageable à moyen et long termes pour le succès reproducteur de ces oiseaux. Aux yeux de fauna•vs, ces deux espèces devraient être intégralement protégées toute l'année.

Régulation des espèces protégées

Selon le projet, les cantons peuvent, après avoir consulté l'OFEV, prévoir des interventions dans les populations d'espèces protégées pour lesquelles le Conseil fédéral a autorisé le principe de régulation. Ces interventions ne doivent pas mettre en danger l'effectif de la population concernée et doivent être justifiés par: a) la protection des biotopes ou la conservation de la diversité des espèces ou b) la prévention d'importants dégâts ou d'un danger concret pour l'homme que des mesures de protection raisonnables ne permettent pas d'obtenir. Les populations importantes des espèces protégées suivantes peuvent être régulées durant les périodes fixées comme suit a) le bouquetin du 15 août au 30 novembre; b) le loup du 3 janvier au 31 mars.

Fauna•vs trouve que la formulation concernant la «prévention d'importants dégâts» est trop vague et ne repose pas sur des bases scientifiques. La définition de dégât n'est pas claire et ouvre la porte à des abus potentiels en matière de régulation de certaines espèces protégées. Nous proposons que la formulation soit remplacée par b) la prévention d'importants dégâts aux infrastructures humaines et aux animaux de rente ou d'un danger concret pour l'homme que des mesures de protection raisonnables ne permettent pas d'obtenir.

En effet, seuls les dégâts de nature économique (c'est-à-dire ceux qui touchent à des activités économiques vitales et aux infrastructures) devraient être pris en compte. Sinon, une simple baisse des effectifs des populations du gibier, notamment des proies des prédateurs, serait tôt ou tard considérée comme un dégât. Or, il est important de préciser, d'une part, qu'un animal sauvage n'appartient à personne (il s'agit en termes juridiques d'un *res nullius* – donc un concept de rentabilité ne peut pas lui être attribué) et, d'autre part, que la chasse ne représente pas une activité économique vitale en Suisse. Il serait donc absurde de parler de dégâts infligés à la faune sauvage.

Si le transfert de la compétence de la régulation des espèces protégées aux cantons semble a priori une bonne idée (les cantons pouvant s'impliquer plus activement dans ladite gestion), l'assouplissement de cette régulation débouchera certainement sur des décisions arbitraires contre les populations de prédateurs dans certains cantons où l'atmosphère anti-prédateurs est déjà très forte. Ce risque serait d'autant plus important que l'obligation des cantons de prouver un dommage concret tomberait avec les modifications législatives proposées, d'autant plus certainement que l'assentiment des autorités fédérales ne sera dès lors plus nécessaire. Il est donc essentiel de mettre en place un système d'évaluation de l'importance des dommages qui soit objectif et fasse une pesée des intérêts. Ceci est d'autant plus important que la tolérance envers les prédateurs (par exemple les meutes de loups) et l'estimation des dégâts varieront selon le canton; la densité de meutes supportables sur le plan socio-économique sera donc très variable spatialement (et politiquement). Rien n'est malheureusement explicité quant aux critères qui seront utilisés pour définir à partir de quel moment une meute devient trop nombreuse, ce qui laisse également la porte ouverte à l'arbitraire. De plus, la pression exercée sur les populations de prédateurs va certainement s'accroître car, comme il est scientifiquement prouvé, quand ce sont les autorités locales qui autorisent les tirs d'animaux protégés, le braconnage ne diminue pas comme on pourrait le penser a priori. Au contraire, ces actes illégaux auraient même tendance à augmenter, les braconniers trouvant une forme de justification à leurs activités (Chapron & Treves 2016).

Comité de fauna•vs

Littérature citée:

Chapron G. & Treves A. (2016) Blood does not buy goodwill: allowing culling increases poaching of a large carnivore. *Proc. R. Soc. B* 283: 20152939

Coltman D., O'Donoghue P., Jorgenson J.T., Hogg J.T., Strobeck C. & Festa-Bianchet M. (2003) Undesirable evolutionary consequences of trophy hunting. *Nature* 426, pp. 655-658

Garel M., Cugnasse J.-M., Maillard D., Gailard J.-M., Hewison A.J.M. & Dubray D. (2007) Selective harvesting and habitat loss produce long-term life history changes in a mouflon population. *Ecological Applications* 17(6), pp. 1607-1618

Pelletier F., Festa-Bianchet M. & Jorgenson J.T. (2012) Data from selective harvests underestimate temporal trends in quantitative traits. *Biology Letters* 8, pp. 878-881

Pigeon G., Festa-Bianchet M., Coltman D.W. & Pelletier F. (2016) Intense selective hunting leads to artificial evolution in horn size. *Evolutionary Applications* 9, pp. 521-530

Singer F.J. & Zeigenfuss L.C. (2002) Influence of trophy hunting and horn size on mating behavior and survivorship of mountain sheep. *Journal of mammalogy* 83(3), pp. 682-698.

Densité anormalement faible du lynx en Valais

En 2012, des chercheurs de l'Université de Berne ont lancé un projet sur les fluctuations spatio-temporelles entre les grands carnivores (loup et lynx) et leurs proies (cerf, chamois, chevreuil, etc.) dans les Alpes. L'objectif est de quantifier l'impact numérique réel de cette prédation sur la faune sauvage. Les densités de lynx observées en Valais durant les cinq derniers hivers se sont avérées anormalement basses en comparaison des densités actuelles au sein des autres populations de Suisse et de la situation qui prévalait en Valais dans les années 1980. Les scientifiques poursuivent leurs investigations pour tenter d'en comprendre les raisons. Un braconnage rampant semblerait en être l'origine.

Nouvelles de la recherche

Le travail des chercheurs consiste principalement à relever méthodiquement les traces de ces animaux dans la neige, entre novembre et mars, le long de 218 transects d'un kilomètre de longueur répartis à travers tout le canton. En parallèle, une centaine de pièges photographiques, également répartis sur tout le territoire cantonal, permettent de récolter des observations complémentaires. Ce projet est soutenu notamment par l'Office Fédéral de l'Environnement.

Le dépouillement de l'information récoltée au cours de cinq hivers a révélé une surprise de taille: les observations de lynx obtenues via ce dispositif de suivi se sont avérées rares. Les estimations effectuées par les scientifiques de l'Université de Berne indiquent une densité moyenne de 0.32 lynx pour 100 km² d'habitat favorable sur l'ensemble du territoire valaisan. Cette densité est nettement plus faible que dans les autres régions des Alpes suisses (1.4 à 2 lynx/100 km²) et du Jura (jusqu'à 3.6 lynx/100 km²). Au total, seuls 15 individus différents ont été observés au cours de cinq hivers. Ils se trouvaient pour la plupart dans la partie Nord-Ouest du canton, soit à proximité des populations florissantes des Préalpes romandes (Vaud et Fribourg).

Source:

Biollaz, F., S. Mettaz, F. Zimmermann, V. Braunisch & R. Arlettaz. 2016: Statut du lynx en Valais quatre décennies après son retour: suivi au moyen de pièges photographiques. Bulletin de la Murithienne 133/2016: 29-44, 28. Nov. 2016.



Lynx photographié au Valais au moyen d'un piège photographique.
© Stéphane Mettaz

Le lynx est par contre aujourd'hui très rare au Sud du Rhône, en particulier dans le Chablais et les Vals d'Hérens, d'Anniviers et de Tourtemagne, ainsi que dans la Vallée de Conches. Cette situation est d'autant plus étonnante que la région qui va de Nendaz à Brigue abritait une bonne densité de lynx dans les années 1980 (travaux de recherche du Prof. Heinrich Haller, actuel directeur du Parc National suisse). 58% du territoire valaisan est considéré comme propice au lynx. Une extrapolation des valeurs de densités observées ailleurs dans les Alpes suisses donnerait une fourchette de population potentielle de 35 à 53 lynx indépendants sur le territoire valaisan. La population actuelle semble donc bien loin du compte.

Les scientifiques cherchent maintenant à comprendre l'origine de cette densité anormalement faible: 1) le dispositif de suivi par piégeage photographique doit-il être revu car pas assez efficace?; 2) les densités de proies potentielles (chamois et chevreuil) sont-elles beaucoup plus basses en Valais que dans les autres régions des Alpes helvétiques habitées par le lynx?; enfin, 3) le braconnage, dont se vantent certains, jusque dans les médias, pourrait-il avoir contribué à la raréfaction du lynx en Valais?

Le professeur Raphaël Arlettaz, qui dirige le projet, a toutefois déjà son idée sur la question: «Il faut être prudent à ce stade de nos recherches, mais les nouvelles analyses en cours semblent effectivement indiquer qu'un braconnage rampant du lynx existe en Valais, et ceci probablement depuis des décennies. Malheureusement, les allégations de certains chasseurs qui se vantent régulièrement de commettre de tels actes – véhiculées haut et fort par une certaine presse – n'ont juste qu'à tout récemment guère été prises au sérieux par les gestionnaires de la faune.» ■

La commission consultative en matière de chasse n'est pas démantelée

Lors de la session de septembre dernier, le Grand Conseil valaisan a rejeté à une très faible majorité (56 voix contre 52) une motion d'Urs Kuonen (PDC Haut-Valais), Alex Schwestermann (Chrétiens sociaux du Haut) et Manfred Schmid (PDC Haut-Valais). Les trois parlementaires haut-valaisans demandaient la dissolution de la commission cantonale en matière de chasse.

Selon l'article 8 de la loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, le Conseil d'Etat désigne sur proposition des fédérations et associations concernées une commission consultative en matière de chasse. Celle-ci est «chargée de l'étude de problèmes importants relatifs aux objectifs visés par la présente loi» et est composée de représentants des départements concernés et des autorités judiciaires, de la fédération des sociétés de chasse, des principales associations cantonales de protection de l'environnement, de l'agriculture, de la forêt et du tourisme, ainsi que de la fédération des bourgeoisies.

Dans leur motion (5.02221), les trois parlementaires haut-valaisans Kuonen, Schwestermann et Schmid demandaient une adaptation de la loi afin de supprimer la commission consultative en matière de chasse. La raison invoquée: la commission serait composée majoritairement de membres sans lien avec la chasse ou ne représentant pas les intérêts des chasseurs et il arriverait régulièrement que les décisions des assemblées de chasseurs ne soient pas prises en compte par la commission ou qu'elles ne soient pas acceptées par la suite. En clair: les motionnaires ont voulu dissoudre la commission consultative parce que celle-ci n'a pas soutenu la demande de certains nemrods de pouvoir tirer deux chamois mâles dans le cadre du nouveau plan de chasse quinquennal.

Selon Fauna•vs, il est faux de prétendre qu'une majorité de la commission ne pratique pas la chasse. En effet, la plupart de ces membres sont eux-mêmes chasseurs. La Fédération Valaisanne des Sociétés de Chasse compte à elle seule quatre membres et est représentée actuellement par le président de la Fédération ainsi que par trois membres du comité – soit un représentant par région (Bas-Valais, Valais central et Haut-Valais). Les autres membres de la

commission sont eux-mêmes chasseurs ou ont un lien avec le milieu de la chasse. Par exemple, François Biollaz, membre du comité de fauna•vs, représentant des organisations de protection de la nature, est lui-même un chasseur passionné.

Comme son nom l'indique, la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages ne régleme nte pas seulement les souhaits des chasseurs. Selon l'article premier, les buts de la loi sur la chasse sont entre autres:

- de fixer les principes de gestion de la faune sauvage compte tenu des intérêts de l'agriculture, de la forêt, de la protection de la nature et du tourisme;
- de conserver les biotopes et la diversité des espèces;
- d'arrêter les principes concernant la prévention et la réparation des dommages causés par la faune sauvage;
- de favoriser l'information et la recherche à propos de la faune sauvage.

Le travail de cette commission ne concerne pas seulement les questions liées à la chasse, mais traite aussi de thèmes complexes et controversés. Pour cette raison, il est important que dans cette commission les chasseurs côtoient des spécialistes d'autres secteurs, ce qui est d'ailleurs le cas dans d'autres commissions cantonales. Une faible majorité du Grand Conseil l'a heureusement reconnu et a rejeté cette motion. ■

Ce bulletin a été réalisé avec le soutien de:



www.entraide.ch

Le déclin du bruant ortolan en Europe et sa quasi extinction en Suisse

Cet article co-signé par des chercheurs de toute l'Europe, dont la Suisse, présente une synthèse des connaissances les plus actuelles sur les tailles de populations et les récentes tendances démographiques du bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) à travers toute l'Europe.

Nouvelles de la recherche

Pour ce faire les ornithologues se sont basés sur les données compilées par BirdLife International et les estimations nationales effectuées ces dernières années dans le cadre d'une recherche menée à l'échelle continentale sur la stratégie migratoire de cette espèce. Durant la période 1999-2002, on estimait la population européenne – sensu lato (comprenant également la Russie occidentale, le Sud du Caucase et la Turquie) – de l'ortolan à 5.2-16 millions de couples nicheurs, les plus grandes populations étant situées sur les territoires turque (3-10 millions de couples) et russe (1.5-5 millions de couples). Les nouvelles estimations (2012-2014) indiquent que les effectifs nicheurs au sein de cette aire géographique ont chuté d'environ 50% au cours d'une seule décennie, pour s'établir entre 3'319'000 et 7'057'000 couples.

Ce déclin peut en partie s'expliquer par les précédentes surestimations des effectifs dans le pays clef qu'est la Turquie: selon les nouvelles données à disposition, seuls 500'000 à 1 millions de couples y seraient présents. La Russie occidentale abriterait toujours 2 à 4.3 millions de couples, même si le déclin observé depuis l'an 2000 est estimé entre 15 et 30%. Globalement, parmi les 39 pays considérés dans cette synthèse des tendances démographiques pour la période 2000-2012, 15 n'ont pas pu fournir de tendance claire,

deux seulement montrent des tendances positives (Allemagne et Serbie), 6 abritent des populations stables ou fluctuantes, enfin 16 pays ont enregistré des déclinés marqués, avec extinction apparente de l'espèce en Belgique, Hongrie, Slovaquie et Pays-Bas. Les populations en déclin sont surtout localisées dans le nord de l'Europe où 14 parmi les 15 pays pour lesquels les tendances nationales sont connues montrent un déclin notoire. Le statut de conservation de cette espèce est ainsi particulièrement critique en Europe septentrionale.

Notons enfin que la population suisse est également quasi éteinte: les derniers bastions suisses, tous situés en terre valaisanne, notamment la région jadis densément peuplée des hauts de Loèche-Niedergampel, ont été progressivement désertés au cours des dernières décennies. En 2016, seul un mâle chanteur y aurait été entendu, et – le cas échéant – durant quelques jours seulement. C'est une grande perte pour la biodiversité valaisanne: avec le bruant ortolan c'est une espèce jadis emblématique de l'adret et des milieux xéothermiques qui nous quitte... Les efforts de conservation mis en œuvre depuis plusieurs années par la Station ornithologique suisse dans le Haut-Valais (pâturage sélective, mesures de débroussaillage, brûlis dirigés, etc.) ne sont pas parvenus à juguler le déclin. ■

Source:

Jiguct, F. et al. (2016): An update of the European breeding population sizes and trends of the Ortolan Bunting (*Emberiza hortulana*). *Ornis Fennica*, Vol. 93 Issue 3, pp. 186-196.

Nouvelles

Nouvelle publication: Plan d'action Chevêche d'Athéna Suisse

L'Office fédéral de l'environnement, la Station ornithologique suisse et BirdLifeSuisse ont publié le plan d'action Chevêche d'Athéna Suisse. Il décrit les conditions-cadre pour la protection de cet oiseau menacé des terres agricoles en Suisse. Il s'agit de favoriser les petites populations encore existantes dans les plaines agricoles de basse altitude et de permettre l'expansion de l'espèce dans de nouvelles régions, connectées entre elles. Ce plan d'action fournit un aperçu de la situation actuelle de la Chevêche d'Athéna en Suisse et des activités passées et en cours concernant l'espèce. Il précise ensuite les mesures nécessaires pour protéger la Chevêche et favoriser l'évolution de ses effectifs, notamment par le biais d'une amélioration de la qualité de l'habitat et d'un appui ciblé pour la nidification.

Source: www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01879/index.html?lang=fr

Prix Expo 2016 décerné au musée de la nature du Valais

L'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT) a remis le Prix Expo 2016 au Musée de la nature du Valais pour son exposition «Objectif Terre: Vivre l'Anthropocène». L'exposition présente les incidences des activités humaines sur la planète et leurs enjeux pour la société. L'exposition est prolongée jusqu'au 2 avril 2017.

Source: www.vs.ch/web/communication

Le brassage génétique des populations favorisé par les passes à poissons

Les obstacles représentés par les centrales hydroélectriques, barrages et autres chutes d'eau sont souvent infranchissables pour les poissons. Il en résulte un isolement partiel des populations qui peut être préjudiciable à leur structure génétique. Une étude menée par l'EAWAG devait déterminer si la présence de passes à poissons permettait d'atténuer cet effet négatif.

Pour cela, les scientifiques ont choisi d'étudier le chevaine (*Squalius cephalus*), un poisson blanc fréquent dans les eaux suisses. Contrairement à la truite, peu de lâchers de chevaines ont été faits à ce jour; la structure génétique de sa population n'est donc pas altérée par le rempoissonnement. De plus, cette espèce au comportement migratoire marqué en période de frai utilise toutes les passes à poissons de la région étudiée (soit le bassin versant du Rhin). Les résultats montrent que la présence de passes à poissons favorise effectivement le brassage génétique du chevaine. En effet, si l'impact d'une barrière artificielle sans passe à poissons sur la différenciation génétique de l'espèce étudiée correspond à une distance approximative de 100 kilomètres pour un fleuve non aménagé, cette distance n'est plus que d'environ 12 kilomètres dans le cas d'une barrière artificielle pourvue de passes à poissons. Néanmoins, même si la présence de passes augmente la connectivité des po-

pulations de poissons isolées, les obstacles exercent quand même un impact significatif sur la différenciation génétique du chevaine. Cet impact est certainement plus important pour les espèces qui utilisent moins facilement les passes à poissons que le chevaine.

Les auteurs de l'étude concluent non seulement que la poursuite des mesures de revitalisation est nécessaire, mais aussi que la qualité et la quantité des passes à poissons présentes sur les obstacles doivent être améliorées. Ils prennent pour exemple la rivière de contournement structurée de manière quasi naturelle, avec un important débit, qui a été mise en service il y a peu par la centrale électrique de Rheinfelden. Dès la première saison, quelque 40'000 poissons provenant de 33 espèces différentes ont pu remonter le cours d'eau. Un nombre nettement plus important que ce qui est observé avec les aménagements très techniques des passes à poissons traditionnelles. ■

Nouvelles de la recherche

Source:

Gousskov et al. (2016). Fish population genetic structure shaped by hydroelectric power plants in the upper Rhine catchment. *Evolutionary Application* 9, pp. 394-408.

Nouvelles

La meute d'Augstbord photographiée

Le Groupe Loup Suisse (GLS) est parvenu à tirer le portrait photographique de la meute de loups de la région d'Augstbord. La famille comprendrait au moins quatre individus, dont deux jeunes nés en 2016. Malheureusement, les pièges photographiques du Groupe Loup Suisse ont été installés sans autorisation officielle, ce qui pourrait compromettre l'acceptation par la population des projets de recherche officiels.

Source: www.gruppe-wolf.ch/index.php?page=2&item=199 (en allemand)

Création de la plus grande réserve forestière du Valais à Finges

Le 1^{er} décembre la réserve forestière Pfywald - Bois de Finges a été officiellement créée. Le Service des forêts et du paysage (SFP) a signé une convention avec les propriétaires. D'une surface de 1521 hectares, cette nouvelle réserve sera la plus vaste du canton. **Source:** www.vs.ch/web/communication

Oiseaux migrateurs et énergie éolienne: une première étude sur le nombre de victimes compte tenu de l'intensité migratoire

Les collisions entre les oiseaux migrateurs et les éoliennes figurent parmi les principales pierres d'achoppement en matière d'exploitation de l'énergie éolienne. Pour évaluer les effets des éoliennes sur les oiseaux migrateurs, il convient de connaître d'une part, le nombre d'oiseaux qui passent à proximité des éoliennes et d'autre part, le nombre d'oiseaux victimes de ces installations. Sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie, la Station ornithologique suisse de Sempach a réalisé la première étude internationale permettant de connaître ces paramètres. Pour ce faire, l'intensité migratoire a été mesurée à l'aide d'un radar calibré, parallèlement à la recherche systématique des victimes, sur le site du Peuchapatte (Jura). Selon les résultats de l'étude, chaque éolienne fait en moyenne 20,7 victimes par an.

Communiqué de presse (en français): www.bfe.admin.ch/energie/00588/00589/00644/index.html?lang=fr&msgid=64688; **Etude (en allemand):** www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/46368.pdf



Réseau Chauves-souris Valais

Les spécialistes du Réseau chauves-souris Valais se tiennent à votre disposition: visite sur place, conseils d'aménagement, moyens de répulsion, etc. En cas d'intervention ponctuelle, les frais sont pris en charge par le Service cantonal des forêts et du paysage et l'Office fédéral de l'environnement. Les expertises plus conséquentes, par exemple en cas de rénovation, peuvent faire l'objet de subventions ad hoc.

Réseau chauves-souris Valais, François Biollaz,
tél 079 589 74 11, chiroptera@bluewin.ch



Réseau Gypaète Suisse occidentale

Signalement des observations et renseignements auprès du coordinateur:

Réseau Gypaète Suisse occidentale, François Biollaz, tél 079 540 29 59,
gypaetus@bluewin.ch, www.gypaete.ch



Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse

Pour toutes questions ou problèmes concernant les batraciens et reptiles de la vallée du Rhône (Valais, Chablais vaudois), vous pouvez contacter les responsables du KARCH:

Batraciens: **M. Flavio Zanini,** Bureau DROSERA SA, Chemin de la Poudrière 36, 1950 Sion,
tél 027 323 70 17, flavio.zanini@drosera-vs.ch

Reptiles: **M. Julien Rombaldoni,** Impasse de la Fontaine 6, 1908 Riddes, tél 027 306 19 68,
julien@rombaldoni.ch

Impressum

fauna•vs **info** est le bulletin d'information de la Société valaisanne de biologie de la faune. Il sert aussi de feuille de liaison au Réseau Gypaète Suisse occidentale, au Réseau chauves-souris Valais et au KARCH Valais. Responsable: le comité de fauna•vs. Maquette: Brigitte Wolf. Parution: deux fois par an. Tirage: 190 exemplaires en français, 130 en allemand. Impression: Aebi Druck, Susten.

Je désirerais faire partie de fauna•vs

- comme membre ordinaire (CHF 50.–/an)
- comme membre de soutien (CHF 100.–/an)
- comme membre collectif (CHF 50.–/an, préciser: familial ou institutionnel)
- je suis étudiant, je suis demandeur d'emploi ou j'ai moins de 25 ans (50% sur les cotisations membre ordinaire).

- j'ai déjà reçu la documentation sur fauna•vs (programme d'activité, statuts)
- je ne dispose pas encore de la documentation de base sur fauna•vs.

Nom et prénom: _____ masculin féminin

Adresse, NPA et Lieu: _____

Téléphone: _____ E-mail: _____

Institution: _____ Signature: _____

Remarque: _____

Adresse:

fauna•vs
Centre Nature
3970 Salquenen
Tél 079 862 36 58
fauna.vs@bluewin.ch
www.faunavs.ch